

Publié le 1 juin 2012



Thomas Caveng, Traducteur Juridique / Responsable Communication

t.caveng@soulier-avocats.com

Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

André Soulier obtient la condamnation d'un universitaire et un Directeur de Publication pour diffamation

Par un arrêt du 20 juin 2012, la Cour d'appel de Lyon a condamné un universitaire et un Directeur de Publication pour diffamation à l'égard de M. Jean-Michel Aulas, Président de l'OLYMPIQUE LYONNAIS et de la société OLYMPIQUE LYONNAIS. Affaire plaidée par [André Soulier](#).

[Consulter l'arrêt](#)

Soulier Bunch est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, visitez soulierbunch.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.